

- A R R E T E -

LE MAIRE DE ST OUEN DE THOUBERVILLE,

VU :

Le Code de la Route
Le Code général des Collectivités Locales
Les lois et règlements en vigueur
L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et ses textes d'application

A R R E T E :

ARTICLE 1 : En raison de travaux d'effacement de réseaux rue de Frémont, la circulation sera interdite dans la rue et une déviation sera mise en place. Les travaux débuteront le 29 avril 2024 pour une durée de 60 jours (et jusqu'à la fin des travaux).

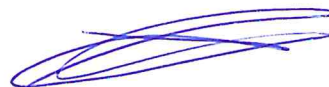
ARTICLE 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise **OMEXOM distribution Evreux**.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de ST OUEN DE THOUBERVILLE.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Communauté de Communes
- Entreprise **OMEXOM distribution Evreux**
- M. le Commandant de Gendarmerie
- S.D.I.S.

St Ouen de Thouberville,
le 18 avril 2024
Madame Le Maire,



Sandrine MENNITI

